



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL 2020-2024

Evaluation de fin de législature

Vu pour rester annexé à la délibération
n° 1 du 1^{er} juillet 2024
du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Ronald TERWAGNE

Le Bourgmestre,

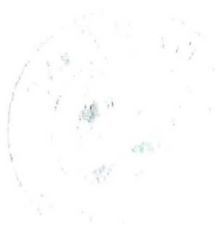
Claude EERDEKENS



VILLE D'ANDENNE

Table des matières

Introduction	3
Être une Ville qui assure une sécurité d'existence à tous (O.S.1)	4
Être une Ville qui développe des projets territoriaux de qualité, ambitieux et maîtrisés (O.S.2)	6
Être une Ville qui ambitionne de créer/développer des activités économiques et des emplois (O.S.3)	7
Être une Ville accueillante, attractive et conviviale (O.S.5)	8
Être une Ville qui offre un cadre de vie de qualité (OS.9)	12
Être une Ville qui soutient les familles et dispense un enseignement de qualité (OS.7)	13
Être une Ville en transition (OS.8)	15
Être une Administration communale innovante et efficiente (OS.10)	18



Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

Introduction

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est un document évolutif, pluriannuel, qui offre une vue transversale de la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre une série d'objectifs qu'il s'est fixés.

Le PST 2020-2024 a été établi fin 2019 et présenté au Conseil communal en janvier 2020. Il définit 8 objectifs stratégiques (vision à moyen/long terme - O.S.) déclinés en 50 objectifs opérationnels (plus précis, axés résultats - O.O.) eux-mêmes concrétisés en 152 actions/projets concrets (A.) dont la réalisation est programmée dans le temps en vue d'atteindre les objectifs en tenant compte des ressources disponibles en moyens humains et en moyens financiers.

Chaque action fait ainsi l'objet d'une estimation budgétaire répartie sur la période déterminée.

Le PST permet au Collège et à l'Administration de planifier ses actions pour la durée de la mandature en cours. Sa rédaction est un travail collaboratif entre le Collège, le Comité de direction, les services communaux et les partenaires paracommunaux.

Les actions et objectifs relèvent tantôt du volet externe (développement des politiques de la Ville), tantôt du volet interne (organisation et fonctionnement de l'Administration).

Bien entendu, le PST n'est pas exhaustif ; il ne recouvre qu'une partie de l'action communale et du travail de l'Administration. Les tâches quotidiennes, les actions récurrentes et les missions régaliennes ne sont pas reprises dans ce document.

Comme prévu par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, une évaluation à mi-législature a été réalisée fin 2021, soit après deux ans de mise en œuvre.

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit également une évaluation finale en fin de législature, soit après 4 ans de mise en œuvre.

En synthèse, 152 actions composent le PST :

- 71 sont finalisées (16 en 2022) ;
- 65 sont en cours parmi lesquelles 15 actions ont un taux de progression compris entre 1 et 49 % (49 en 2022) et 50 actions présentent une progression comprise entre 50 et 99 % (69 en 2022) ;
- 7 n'ont pas encore débuté (14 en 2022) :
 - *Aménager des logements "tremplin" - Projet-pilote à Bousalle ;*
 - *Créer une fiche informative « logement » à publier dans le bulletin communal ;*
 - *Construire une école unique et moderne à Seilles, plus centrale ;*
 - *Elargir la zone d'activités économiques de la HOUSSAIE réservée aux TPME ;*
 - *Finaliser et mettre en œuvre le plan d'actions "Ville Amie Des Aînés" ;*
 - *Mettre en place une plateforme de suivi de sa production de déchets ;*
 - *Numériser l'organisation du marché hebdomadaire.*
- 2 nouvelles actions ont été ajoutées (en 2022) :
 - *« Promouvoir la production d'énergie éolienne au travers d'une structure publique » ;*
 - *« Créer un service commun en matière informatique pour la Ville et le C.P.A.S. ».*
- 9 actions sont abandonnées (4 en 2022) :
 - *Créer 6 logements à destination d'un public ciblé (famille monoparentale) ;*
 - *Etablir une Perspective de Développement Urbain (PDU) ;*
 - *Réaliser un parcours de modules sportifs le long de la Meuse ;*
 - *Créer une Maison de village à Petit-Warêt ;*
 - *Faire circuler un Bébébus dans les différentes entités de la commune en collaboration avec la Province de Namur ;*
 - *Soutenir les projets tels que la Forêt-jardin ;*

- *Développer la viticulture sur la commune ;*
- *Mettre en place un PCDN (Plan Local de Développement de la Nature) ;*
- *Conclure un contrat de performance énergétique sur plusieurs bâtiments.*

Vous trouverez, ci-après, la liste des objectifs et actions du PST avec leur pourcentage d'évolution au regard de la période déterminée (2020-2024). Font l'objet d'un commentaire, les actions supprimées, à agender, les actions ajoutées, quelques exemples d'actions finalisées et d'actions toujours en cours de réalisation.

Vous pouvez également consulter le document dans son intégralité en suivant ce lien : <https://www.andenne.be/programme-strategique-transversal-2020-2024/>

Être une Ville qui assure une sécurité d'existence à tous (O.S.1)

La volonté est de tout mettre en œuvre pour assurer à chaque Andennais l'accès aux droits fondamentaux.

La Ville poursuit notamment un « *Plan de Cohésion Sociale* » mené par une équipe pluridisciplinaire qui apporte son soutien et son aide à divers publics (jeunes, moins valides, aînés, précarisés, ...).

Elle prend également une attitude volontariste en matière de lutte contre l'insalubrité des logements, lutte contre les vendeurs de sommeil et autres propriétaires peu scrupuleux. C'est le Service Qualité Habitat, par le biais de visites de terrain, qui traite l'aspect salubrité et sécurité de l'ensemble du parc immobilier andennais, tant privé que public.

Promouvoir un habitat de qualité accessible au plus grand nombre (O.O.11)

- *Aménager des logements « tremplin » - Projet-pilote à Bousalle (A.110)* [0% - à agender]

Les logements dits "tremplins" sont des logements locatifs mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré. L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

Les actes liés à l'achat du presbytère et de la chapelle n'ont pas été signés car les bâtiments n'ont pas encore fait l'objet d'une désaffectation (à solliciter par le propriétaire). Par ailleurs, le projet des logements n'a pas été retenu comme prioritaire par la CLDR, il a été classé en lot 3 c'est-à-dire dans un horizon de 6 à 10 ans. La mission de service ne débiterait donc au mieux qu'en 2025 si le projet s'inscrit dans le cadre du PCDR (subventions de 80 %).

- *Créer 6 logements à destination d'un public ciblé (famille monoparentale) (A.111)* [0% - annulé]

En raison de la conjoncture actuelle, ce dossier a été abandonné.

Améliorer la qualité des logements (O.O.12)

- *Aider à la recherche d'un logement (A.187)* [100 %]
- *Coacher les locataires afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques en matière d'entretien et d'hygiène du logement (A.188)* [100 %]
- *Optimaliser la lutte contre l'insalubrité dans les logements (A.202)* [15%]
- *Créer une fiche informative « Logement » à publier dans le bulletin communal (A.204)* [0% - à agender]

Ce feuillet d'information toutes boîtes, inséré une fois par an "en bonus" dans le bulletin communal, comprendrait quatre volets clairement définis, à savoir : technique et énergétique, social, juridique, conseils et astuces.

Sa confection impliquera la collaboration des différents partenaires concernés, à réunir pour mettre au point le document mais aussi échanger des informations, évoquer et commenter l'actualité dans le domaine du logement.

En 2020 et 2021, compte tenu du contexte exceptionnel (crise sanitaire) et des mouvements du personnel, l'édition de la fiche informative n'a pas pu être mise en œuvre. En 2022 et 2023, le service étant limité à un agent, cet objectif n'a pu être abordé.

En 2024, l'arrivée d'un nouvel agent permet de réenvisager une communication sur cette thématique.

Le nouvel agent responsable du Service engagé fin 2023 (septembre) travaille sur un projet d'information aux Citoyens via le Bulletin communal, avec pour objectif une publication courant 2024, sur l'utilité et le fonctionnement du Service Qualité Habitat. Le projet de fiche informative « Logement » est reporté à 2025, étant donné que cela implique d'autres services.

Renforcer la cohésion sociale (O.O.13)

- *Créer du lien social et une dynamique solidaire via la Maison de la Convivialité (A.192) [100 %]*
- *Mettre à disposition de tous un EPN au sein de la Maison de la Convivialité de Seilles (A.193) [100 %]*
- *Soutenir les enfants en difficulté scolaire via l'EDD de Seilles (A.194) [100 %]*
- *Proposer des premiers soins infirmiers au sein du relais santé et faciliter l'accès aux soins de santé (A.195) [100 %]*
- *Réaliser un travail de mémoire actif et lutter contre les extrémismes (A.212) [100 %]*

Venir en aide aux personnes dépendantes et à leur entourage (O.O.14)

- *Organiser une permanence d'accueil au sein de la Maison des Solidarités (A.181) [100 %]*
- *Développer le travail social de rue (A.185) [100 %]*
- *Proposer un accompagnement psycho-social gratuit aux personnes en situation de précarité (A.186) [100 %]*

Assurer le bien-être des aînés (O.O.15)

- *Finaliser et mettre en œuvre le plan d'actions « Ville Amie Des Aînés » (A.61) [0 % – annulé]*
En 2021, le projet a été abandonné par la Province ; la Ville prévoit sa reprise pour la prochaine législature.

Soutenir les moins-valides (O.O.16)

- *Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite (A.161) [100 %]*
- *Informier et orienter les personnes en situation de handicap (A.189) [100 %]*

Lutter contre la criminalité, la délinquance et les incivilités (O.O.17)

- *Etendre le réseau de vidéosurveillance urbaine (A.174) [100 %]*

Être une Ville qui développe des projets territoriaux de qualité, ambitieux et maîtrisés (O.S.2)

Le développement d'Andenne passe par la création de nouveaux logements et la réhabilitation de logements existants, tout en veillant à endiguer le phénomène de l'étalement urbain. Les projets d'envergure à long terme, comme la poursuite de la revitalisation du centre-ville et la création d'un nouveau quartier à Anton, sont une priorité des autorités.

Lutter contre l'étalement urbain en recentrant l'habitat dans les cœurs urbains et les villages (O.O.18)

- *Poursuivre l'opération de rénovation urbaine du quartier du Vieil Andenne (A.157)* [5 %]
- *Requalifier et valoriser le quartier de la Gare à Seilles (A.178)* [5 %]
- *Créer un quartier multifonctionnel sur le site « Sous-Meuse » à Namêche (A.179)* [95 %]

Continuer l'opération de revitalisation du centre-ville (O.O.19)

- *Adapter les abords de la rue Robert Mordant (A.112)* [80 %]
- *Aménager l'accès pompier à l'arrière du Bloc C (Résidence Iliade) (A.113)* [100 %]
- *Optimaliser la gestion du parking souterrain (A.114)* [100 %]
- *Poursuivre l'aménagement de l'écoquartier (A.115)* [70 %]

Poursuivre le projet de « Ville nouvelle » sur le site d'Anton (O.O.20)

- *Opérationnaliser la ZACC et urbaniser le site d'Anton (A.169)* [60 %]

Réaliser une Perspective de Développement Urbain (O.O.60)

- *Etablir une Perspective de Développement Urbain (PDU) (A.64)* [0 % - annulé]

En 2023, une refonte globale de la réglementation en matière de développement urbain a été adoptée par le Gouvernement wallon (arrêté du Gouvernement wallon du 13 juillet 2023 portant sur l'accompagnement et le soutien financier lors des opérations de développement urbain, entré en vigueur le 1er septembre 2023). Ce projet a dès lors été abandonné. Une Perspective de Développement Urbain (PDU) porte sur le centre ancien d'Andenne. Voir fiche "Poursuivre l'opération de rénovation urbaine du quartier du Vieil Andenne (A.157)".

Être une Ville qui ambitionne de créer/développer des activités économiques et des emplois (O.S.3)

Andenne souhaite poursuivre sa dynamique d'accueil des entreprises et commerces en les soutenant dans leur recherche d'implantation, leur besoin de formation et de communication.

En matière d'emploi, des services sont mis à disposition pour aider à la remise au travail des personnes en difficulté. Une attention particulière est accordée à l'adaptation de l'offre de formations aux besoins des entreprises (métiers en pénurie notamment).

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des Andennais (O.O.21)

- *Promouvoir l'apprentissage et l'amélioration de la maîtrise de la langue française chez les personnes d'origine étrangère résidant sur le territoire andennais (A.190) [100 %]*
- *Inclure des cours de citoyenneté et de français dans les formations proposées par l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers d'Andenne » (A.191) [95 %]*
- *Organiser un Salon de l'emploi et de la formation « Les 4 coins de l'Emploi » (A.277) [100 %]*
- *Développer une action ciblée en vue d'améliorer l'insertion des demandeurs d'emploi (A.278) [100 %]*
- *Proposer des formations gratuites à la conduite (A.294) [100 %]*

Aider à la création, l'installation et le développement des entreprises (O.O.22)

- *Etendre la zone d'activités économiques de Petit-Warêt MECALYS (A.173) [50 %]*
- *Elargir la zone d'activités économiques de la HOUSSAIE réservée aux TPME (A.176) [0 % - à agender]*
Le dossier sera instruit dès que celui de l'extension "Mecalys" sera accepté par le GW, ce qui n'est pas encore le cas.
- *Soutenir les nouvelles initiatives privées de construction/d'aménagement de halls et de bureaux (A.199) [100 %]*
- *Remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans les entreprises locales (A.200) [100 %]*

Soutenir le commerce local (O.O.151)

- *Accroître l'attractivité commerciale (A.201) [100 %]*

Être une Ville accueillante, attractive et conviviale (O.S.4)

La Ville s'applique à proposer à ses habitants une offre riche en matière culturelle, touristique et sportive.

En diversifiant cette offre, elle compte également rayonner en dehors de ses frontières.

Elle met à disposition des lieux adaptés et variés pour la pratique de loisirs et soutient les associations locales dans leurs actions.

Enfin, elle met un point d'honneur à soigner l'accueil de ses nouveaux habitants.

Enrichir et diversifier l'offre culturelle (O.O.27)

- *Réhabiliter la salle polyvalente (A.120)* [25 %]
- *Soutenir l'événement « Hors Champs » - Parcours d'artistes d'Andenne (A.140)* [100 %]

Développer un pôle muséal, culturel et touristique dans le centre-ville (O.O.28)

- *Rassembler en un même lieu les collections du Musée de la Céramique, les résultats des fouilles effectuées dans la grotte Scladina, la Bibliothèque communale et l'Office du Tourisme (A.62)* [100%]

Situé en plein centre-ville, dans l'écoquartier de la Promenade des Ours, le Phare est un pôle culturel et touristique rassemblant, dans un bâtiment à la hauteur de ses ambitions, l'Office du Tourisme, la Bibliothèque communale, un espace muséal présentant les collections du Musée de la Céramique et les résultats des fouilles effectuées dans la grotte Scladina, ainsi qu'un espace polyvalent. Le bâtiment comprend aussi un espace d'exposition temporaire et des espaces pédagogiques pour l'organisation d'animations.

Le projet du Phare s'inscrit dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine du centre-ville. En investissant dans la culture, le tourisme et la mise en valeur du patrimoine et des richesses locales, l'objectif est d'avoir des retombées positives sur l'attractivité et le développement économique en attirant, en plein cœur de ville, des personnes venues de toute la région. Par ailleurs, ce projet repose sur une stratégie de mutualisation des ressources et de rationalisation des consommations énergétiques en réunifiant dans un même lieu des structures qui étaient auparavant éclatées.

Le Phare devait être inauguré en mars 2020 mais la crise sanitaire n'a pas permis cet événement. Le Phare a donc ouvert petit à petit au fil du déconfinement de juin et juillet 2020 et est aujourd'hui devenu une des meilleures cartes de visite de la Ville.

- *Promouvoir l'ouverture du Phare (A.139)* [100 %]
- *Créer une ASBL chargée de la gestion du pôle muséal culturel et touristique (A.275)* [100 %]

Encourager et soutenir la pratique sportive (O.O.30)

- *Rénover et agrandir les aires de jeux existantes (A.123)* [100 %]
- *Construire un nouvel espace multisports à Namêche (A.221)* [100 %]
- *Aménager un nouvel espace multisports à Sclayn (A.222)* [60 %]
- *Moderniser le skatepark à l'Andenne Arena (A.223)* [100 %]

Le tout nouveau skatepark de la Régie sportive, subventionné par la Région wallonne, est disponible depuis novembre 2021.

Il est déjà fortement fréquenté, par des jeunes et moins jeunes, des deux sexes, de la localité et d'ailleurs. Sa position stratégique le rend aisément accessible, populaire et sécurisant pour les

pratiquants ou leurs proches qui se sont appropriés cet outil pour en faire un lieu convivial de partage et de transmission.

- *Proposer une infrastructure de qualité au sein de l'Andenne Arena pour la pratique du tennis de table (A.224) [50 %]*
- *Réaliser un parcours de modules sportifs le long de la Meuse (A.269) [0% - annulé]*
Le projet a été abandonné car les autorisations des voies hydrauliques n'ont pas été obtenues

Offrir des espaces conviviaux de loisirs (O.O.31)

- *Construire une salle multifonctionnelle à Namêche (A.124) [100 %]*
C'est chose faite depuis juin 2021 ! La salle « *Les Faljjes* », située à côté de l'école communale, dispose d'une scène, de loges, de sanitaires, d'un bar, d'une cuisine industrielle et de vestiaires. Elle est adaptée pour accueillir tout type d'occupation : spectacles, soupers de club, fêtes familiales... Elle dispose également d'une salle de réunion qui peut être louée séparément. D'une surface de 300 m², elle peut accueillir jusqu'à 300 personnes en configuration spectacle, 220 personnes en configuration souper. Elle rencontre déjà un joli succès.
- *Aménager une Maison de village et un EMS à Coutisse (A.125) [50 %]*
- *Créer une Maison de village à Petit-Warêt (A.126) [0% - annulé]*
Landenne ne dispose pas de salle communale ni de lieu intérieur dans lequel les habitants peuvent construire des projets associatifs. L'idée était donc de créer un espace culturel et citoyen (expositions, lieu de rencontres, de conférences, de concerts, ...). Le Collège a cependant décidé d'abandonner ce projet compte tenu de la vente du bâtiment qui devait l'abriter. Aucun autre bâtiment à restaurer ni aucun terrain potentiel n'est disponible pour y implanter cette maison de village.
- *Acquérir, rénover et mettre en location une salle communale à Thon-Samson (A.219) [100 %]*
- *Développer des actions socio-culturelles dans les villages via une Maison de Quartier Mobile (A.276) [100 %]*

Diversifier et améliorer l'offre touristique (O.O.244)

- *Actualiser le réseau de balades balisées (A.237) [100 %]*
- *Adapter des promenades pour les personnes à besoins spécifiques (A.238) [80 %]*
- *Aménager les bords de Meuse à hauteur du pont d'Andenne (A.239) [65 %]*
- *Etablir un réseau points nœuds (A.240) [100 %]*
- *Mener une réflexion approfondie sur le tourisme andennais et établir un plan d'actions à long terme (A.241) [50 %]*
- *Proposer des balades numériques touristiques conviviales (A.242) [100 %]*
- *Éditer une nouvelle brochure touristique pour Andenne (A.243) [100 %]*

Etablir un lien entre les associations (O.O.160)

- *Prévoir des formations à destination des associations locales (A.216) [20 %]*
- *Organiser le « Printemps des Associations » (A.217) [40 %]*

Permettre une bonne intégration des nouveaux habitants (O.O.32)

- *Optimiser la réception des nouveaux habitants (A.136) [100 %]*
- *Offrir un nouveau passeport découverte d'Andenne (A.138) [100 %]*

Actualiser la signalétique urbaine (O.O.273)

- *Etablir une nouvelle signalétique (A.274) [20 %]*

Veiller au bien-être animal (O.O.271)

- *Porter une attention particulière aux animaux et à leur bien-être (A.272) [100 %]*

Être une Ville qui offre un cadre de vie de qualité (OS.9)

La Ville accorde une attention particulière à la valorisation du patrimoine architectural, culturel et historique de l'entité.

Elle veille également à la propreté des espaces publics et à l'entretien des voiries.

Les autorités communales entendent préserver et développer le cadre de vie des citoyens andennais.

Embellir Andenne et ses villages (OO.51)

- *Lutter contre les dépôts sauvages et clandestins (A.105)* [100 %]
- *Fleurir le centre-ville et les villages de manière durable (A.146)* [100 %]
- *Etablir un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés (A.175)* [100 %]

Entretenir et valoriser le patrimoine communal (OO.257)

- *Mettre en valeur des bâtiments communaux au travers de l'éclairage (A.256)* [10 %]
- *Entretien et rénovation des églises (A.297)* [70 %]

Restaurer la Collégiale Sainte-Begge (OO.259)

- *Restaurer la Collégiale Sainte-Begge (A.258)* [95 %]
- *Organiser des concerts au sein de la Collégiale (A.267)* [5 %]

Rénover l'Hôtel de Ville (OO.263)

- *Réaliser une étude pour préserver et mettre en valeur l'Hôtel de Ville (A.260)* [30 %]

L'étude a consisté en la possibilité d'agrandir la salle des mariages, de rénover la salle des fêtes et de diminuer les consommations énergétiques. La rénovation des sanitaires et de l'annexe a également été envisagée. La première étape consiste en la définition des besoins pour permettre de lancer un marché de services (concours).

En 2022, un audit énergétique a été réalisé et une demande de subside PRR a été introduite. Le dossier a été retenu pour un subside de +/- 649.300 €.

La mission d'auteur de projet a été lancée en 2023 et les travaux pourraient débuter en 2024.

En 2023, l'auteur de projet a été désigné et a étudié le dossier. Celui-ci s'avère très compliqué à cause du classement de la Place des Tilleuls. L'AWAP est donc partenaire de ce projet et c'est elle qui décide ce que la Ville pourra ou ne pourra pas faire pour rénover ce bâtiment. En 2024, plusieurs réunions ont eu lieu avec l'AWAP pour avance dans le dossier.

- *Equiper une salle du Conseil communal en matériel audio/vidéo et diffusion (A.261)* [100 %]
- *Restaurer le vitrail du hall d'entrée (A.262)* [100 %]

Optimiser le réseau routier local (OO.53)

- *Entretenir régulièrement les voiries communales (A.162)* [90 %]
- *Mettre en œuvre le Plan d'Investissement Communal (A.163)* [90 %]

Être une Ville qui soutient les familles et dispense un enseignement de qualité (OS.7)

Pour atteindre cet objectif, la Ville entreprend des travaux dans les bâtiments scolaires existants en vue d'améliorer à la fois leur efficacité énergétique mais aussi le cadre de vie des élèves et des enseignants.

En tant que pouvoir organisateur, la Ville soutient ses Directeurs et enseignants que ce soit dans le primaire ou la promotion sociale afin de proposer un enseignement de qualité et sensibiliser les élèves aux enjeux de la société.

Elle s'applique également à offrir des solutions de garde d'enfants en dehors des périodes scolaires.

Augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants (OO.37)

- *Faire circuler un Bébébus dans les différentes entités de la commune en collaboration avec la Province de Namur (A.214) [0% - annulé]*

Le Bébébus est une halte-garderie itinérante dont l'objectif est notamment de permettre aux familles précarisées d'avoir accès à un milieu d'accueil occasionnel pour leur enfant et ce, même si les parents ne travaillent pas. Il s'agit concrètement d'une camionnette chargée de matériel de puériculture et d'animation qui emmène chaque jour une équipe de puéricultrices vers un endroit différent, une salle communale autorisée par l'ONE, où les enfants pourront être accueillis.

Entre 2011 et 2019, la Province de Namur a soutenu les communes pour la mise en route des BébéBus. Malheureusement, elle a décidé que ce type de soutien financier ne serait pas renouvelé. Sans subside de la Province, il n'est pas envisageable pour la Ville de mener ce projet qui est dès lors abandonné.

- *S'adapter au nouveau cadre légal de la réforme du secteur de la petite enfance (A.215) [100 %]*

Rénover et/ou agrandir les écoles communales (OO.249)

- *Construire une école unique et moderne à Seilles, plus centrale (A.245) [0%]*

Actuellement, le dossier immobilier est toujours à l'étude.

- *Agrandir l'école primaire de Namêche (A.246) [95 %]*

Cette action concerne l'extension de l'école primaire de Namêche et la construction de classes supplémentaires pour les élèves de primaire.

Le permis d'urbanisme a été obtenu en juillet 2020.

Le dossier est passé au Conseil communal lors de sa séance du 14 septembre 2020.

En 2021, l'attribution (616.530,05 € TVAC) des différents lots a bien eu lieu et le dossier a été envoyé au pouvoir subsidiant pour validation.

En 2022, les travaux ont débuté au niveau de l'extension. Le gros-œuvre est presque terminé. Les nouvelles classes devraient être finalisées pour la rentrée scolaire 2023.

En 2023 et 2024, les travaux se sont poursuivis et sont presque terminés. En effet, l'une des sociétés a fait faillite ce qui a retardé la levée des dernières remarques.

- *Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment des maternelles à l'école de Namêche (A.248) [100 %]*

Former les élèves aux enjeux de la transition (OO.253)

- *Intégrer l'utilisation du numérique dans les apprentissages (A.250) [100 %]*

- *Renforcer les projets d'éducation au développement durable et au numérique dans les écoles (A.251) [100 %]*
- *Encourager les pratiques quotidiennes durables dans les écoles (A.252) [90 %]*

Créer un nouvel espace de formation (enseignement de promotion sociale) (OO.255)

- *Déménager l'Ecole Industrielle et Commerciale vers un lieu plus adapté (A.254) [100 %]*

Être une Ville en transition (OS.8)

Consciente de ses responsabilités, la Ville d'Andenne adopte une attitude proactive face aux enjeux climatiques, environnementaux et donc sociétaux.

Alimentation durable, économie d'énergie, biodiversité, participation citoyenne et réduction des déchets, autant d'objectifs qu'Andenne s'applique à atteindre.

Soutenir l'agriculture durable sur la commune (OO.38)

- *Accompagner les agriculteurs prêts à s'engager pour une agriculture durable (A.95)* [50 %]
- *Encadrer juridiquement des pratiques agricoles vers plus de durabilité (A.96)* [10 %]

Favoriser la production alimentaire collective (OO.39)

- *Développer des potagers partagés (A.145)* [70 %]
- *Soutenir les projets tels que la Forêt-jardin (A.218)* [0 % - annulé]

En 2021, faute de terrains disponibles répondant aux critères physiques et géographiques permettant de créer un espace forêt-jardin par le Gal, ce projet a été abandonné. Afin de ne pas perdre le montant octroyé pour l'aboutissement de ce dernier, celui-ci a été remis au service de la Transition afin de financer la promotion des projets Proximity 2021 et l'achat de matériel. Notons qu'un projet de forêt cinéraire est actuellement dans les mains du service Environnement bien qu'il n'ait pas été ajouté aux actions du présent PST.

- *Développer la viticulture sur la commune (A.279)* [0 % - annulé]

L'ASBL VignAndenne, créée en 2017, est dissoute le 9 novembre 2021 suite à l'impossibilité de trouver un terrain et aux dissensions qui sont apparues au sein du groupe.

Améliorer la biodiversité sur la commune (OO.40)

- *Mettre en place un PCDN (Plan Local de Développement de la Nature) (A.104)* [0 % - annulé]

Le PCDN est un outil visant à préserver et améliorer la biodiversité de la commune sur base d'une étude du réseau écologique et en faisant appel à la participation citoyenne.

L'objectif est de disposer d'un plan d'actions « nature » selon les caractéristiques (environnementales, sociales, économiques, etc.) du milieu pour aboutir à la concrétisation des projets avec l'ensemble des acteurs concernés et la sensibilisation continue de la population.

En 2021, il a été décidé d'abandonner cette action. En effet, la Région wallonne ne souhaite plus subventionner les PCDN, en faveur de l'appel à projet « BiodiverCité » qui vise à soutenir les communes qui lanceront des actions locales pour développer la nature sur leur territoire (une subvention globalisée et facile d'accès). « BiodiverCité » rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du « Plan Maya » et des « PCDN » ou des programmes tels que « Cimetièrre nature ». La Fondation rurale de Wallonie qui gérait l'accompagnement des PCDN reste à notre disposition pour nous accompagner dans la réflexion.

Concernant le diagnostic, il sera disponible via le réseau écologique et le travail du GAL (d'ici 2023).

Pour la partie participation citoyenne, il est possible de l'inclure dans le PCDR en créant un groupe de travail nature.

- *Respecter les engagements du Label « Communes Maya » (A.142)* [70 %]

- *Renforcer la biodiversité dans les espaces publics (A.143) [60 %]*
- *Stimuler les actions favorables à la biodiversité auprès des habitants, des commerces et des entreprises (A.144) [100 %]*

Renforcer l'efficacité énergétique (OO.41)

- *Conclure un contrat de performance énergétique sur plusieurs bâtiments (A.66) [0 % - annulé]*
La Ville a finalement opté pour une réalisation propre de ses investissements.
- *Acquérir une plateforme de coordination du plan d'action énergie durable et climat (A.67) [90 %]*
- *Réaliser des travaux d'économie d'énergie (A.68) [75 %]*
- *Installer un télérelevé automatique des compteurs avec plateforme de gestion (A.70) [50 %]*
- *Sensibiliser les habitants à l'importance de la rénovation énergétique (A.72) [100 %]*
- *Optimiser le charroi communal (A.148) [95 %]*
- *Perfectionner l'éclairage public (A.270) [95%]*

Développer les énergies renouvelables (OO.42)

- *Installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux (A.71) [100 %]*
- *Recourir davantage à des énergies non-fossiles dans les nouveaux bâtiments publics (A.211) [70 %]*
- *Installer un champ photovoltaïque à Seilles (A.296) [100 %]*
- *Promouvoir la production d'énergie éolienne au travers d'une structure publique (A.299) [70 %]*

La Ville d'ANDENNE a décidé de prendre des participations (parts A) sous forme d'apports en numéraires à l'intercommunale TRANS&WALL.

Ces prises de participations sont destinées à la mise en place d'une filiale commune avec ENGIE pour l'exploitation d'une éolienne.

Les deux prises de participations (800.000 € et 600.000 €) ont été réalisées et approuvées par la tutelle respectivement en janvier et mai 2021.

Les procédures de délivrance des permis éoliens introduits sont en cours (4 projets : 2 sur Andenne et 2 sur Fernelmont).

Les deux éoliennes d'ANDENNE, telles que prévues dans une première demande introduite le 30 juin 2021 qui incluait également une éolienne sur Héron, avaient été octroyées par arrêté des Fonctionnaires régionaux.

Malgré un recours, le permis avait bien été octroyé par les ministres compétents (TELLIER-BORSUS) le 13 juin 2022, mais uniquement pour les deux éoliennes sur le territoire d'Andenne. Malheureusement un recours au Conseil d'État a été introduit et le dossier est toujours en cours. Sur ces faits, ELECTRABEL ne pouvant attendre une décision a priori défavorable suite à ce dernier recours, a réintroduit le même dossier le 22 novembre 2023 mais, uniquement pour les deux éoliennes d'Andenne rue d'Andenne/rue de Sissoule.

Cette fois, ce sont les fonctionnaires technique et délégué du SPW qui ont, en date du 24 mai 2024, dans le cadre de la procédure en première instance, refusé le permis sollicité.

Une nouvelle demande de permis est actuellement à l'étude, la société filiale ayant entre temps obtenu un permis libre de tout recours sur le territoire de la commune de Fernelmont (pour 2 éoliennes).

Optimiser la mobilité tout en diminuant son empreinte carbone (OO.43)

- *Etablir un plan communal de mobilité (A.63) [60 %]*
- *Favoriser la mobilité active (A.73) [75 %]*

Encourager la participation et la mobilisation citoyenne (OO.46)

- *Organiser annuellement un appel à projets citoyens (A.99) [75 %]*
- *Fédérer les acteurs de la transition (A.153) [75 %]*

Tendre vers le zéro déchet (OO.48)

- *Diminuer la production de déchets lors des festivités d'ampleur organisées par la Ville (A.78) [80 %]*
- *Mettre en place une plateforme de suivi de sa production de déchets (A.90) [0% - à agender]*

Le projet est bloqué car le BEP Environnement refuse de donner accès à ses données. La mise en place de la nouvelle application de gestion des poubelles à puce au premier trimestre 2022 pourrait nous permettre d'avoir accès aux données d'une autre manière. Le projet pourrait donc potentiellement voir le jour, sous une forme ou une autre. En 2024, le projet n'a pu être réactivé faute de moyen humain, la Ville prévoit sa mise en œuvre pour la prochaine législature.
- *Sensibiliser à la réduction des déchets, promouvoir le réemploi et la réparation (A.107) [100 %]*

Ouvrir un nouveau service communal dédié à la Transition (OO.289)

- *Créer un service de la Transition (A.290) [100 %]*

Considérant que nombre d'initiatives de type transitionnel existent déjà à ANDENNE, qu'elles soient publiques ou associatives (FabLab, e-Services, Andenne DataBase, participation citoyenne avec le PCDR, Ravik Boutik, Jardins partagés de la Régie des Quartiers, etc.), le Collège a considéré opportun de mettre sur pied un service communal de la Transition, chargé de la coordination de ces initiatives et plus encore des projets et actions à mettre en place dans le droit fil de la Déclaration de politique communale et du présent PST.

Être une Administration communale innovante et efficiente (OS.10)

Pour offrir aux citoyens andennais un service optimal, la Ville développe de nouveaux outils et offre un cadre de travail agréable et performant à son personnel.

La qualité de l'accueil et de la communication envers les citoyens ainsi que l'accessibilité des services sont des préoccupations majeures des autorités et de l'Administration.

Optimiser l'accueil et la communication avec le citoyen (OO.55)

- *Améliorer la signalisation des différents services communaux (A.132)* [100 %]

Le déménagement de nombreux services et la création de la Maison du Citoyen ont impliqué de nouvelles habitudes pour les usagers. Dans un premier temps, la mise en place d'une vitrophanie ne semblait pas suffire pour une bonne orientation des visiteurs.

Des panneaux cartographiques ont été installés au Centre administratif place du Chapitre, à l'Hôtel de Ville, la Maison de l'Emploi et la Maison des Solidarités. Des enseignes qui se dégagent un peu du bâtiment étaient envisagées pour améliorer également la visibilité des services dans la Promenade des Ours. Néanmoins, à l'examen technique, la question de la copropriété ainsi que le besoin d'ancrage aux murs rendent compliquée cette option. Par ailleurs, un sondage des utilisateurs démontre que le citoyen intègre désormais les nouvelles adresses pour se rendre à l'administration.

La signalétique piétonne et touristique a été mise à jour en ville avec l'ajout fin 2020 des directions de la Maison du Citoyen, du Phare et les nouvelles adresses de la Bibliothèque et de l'Office du Tourisme. Pour rappel, cette signalétique piétonne et touristique doit faire l'objet d'un nouveau chantier (voir A.65).

- *Se doter d'une application mobile (A.264)* [90 %]
- *Développer une nouvelle version graphique des sites web communaux (A.265)* [100 %]
- *Composer un staff de « Stewards numériques » (A.134)* [100 %]
- *Ouvrir les données de l'administration (A.266)* [50 %]

Réduire le délai de réponse aux demandes des citoyens (OO.54)

- *Assurer une réponse dans les 72 heures (A.159)* [100 %]

Dématérialiser les processus de l'administration (OO.287)

- *Mettre en place une plateforme de dématérialisation des processus (A.280)* [100 %]

Cette plateforme permet d'automatiser la gestion de certains processus de l'administration via des formulaires accessibles au public et/ou aux agents communaux ; elle offre une gestion automatisée du flux de données (workflow).

La plateforme est désormais en place. Les projets de dématérialisation s'y ajoutent peu à peu : délivrances de documents (Population/Etat civil), d'ordonnances/arrêtés de police, déclarations de chien dangereux, changement d'adresse, ...

- *Développer le projet pilote e-Guichet (A.281)* [100 %]

Le projet porte sur la dématérialisation des commandes de documents auprès du Service Population et Etat civil.

Via ce portail, le citoyen peut gérer ses demandes de documents directement depuis son compte sécurisé et payer en ligne. Il reçoit ses documents signés numériquement par e-mail en quelques jours ou peut même, pour certaines démarches, les obtenir directement via l'application fédérale « *Mon dossier* ». S'il le souhaite, il peut également demander un envoi par la Poste.

La plateforme a été lancée début février 2020. Une campagne d'information a eu lieu à ce sujet : communiqué de presse, posts sur les réseaux sociaux, newsletter.

La crise du Covid-19 et la fermeture des bureaux ont forcé l'utilisation des commandes en ligne et donc intensifié de facto l'utilisation de l'e-Guichet.

Une communication régulière est effectuée pour promouvoir ce nouveau service.

En moyenne, ce sont environ 500 documents qui sont délivrés mensuellement via l'e-guichet.

- *Développer le projet pilote d'une plateforme pour la gestion des autorisations d'organisation d'événements (A.282)* [20 %]
 - *Réaliser un inventaire des processus numérisables (A.283)* [100 %]
 - *Numériser l'organisation du marché hebdomadaire (A.284)* [0 % - à agender]
- Ce projet est toujours en réflexion.
- *Dématérialiser certains processus de la Direction des services techniques (A.285)* [80 %]
 - *Réduire les impressions papier (A.286)* [100 %]

Construire de nouveaux locaux fonctionnels pour les services techniques (00.56)

- *Déménager les services techniques vers Anton (A.172)* [50 %]

Organiser une gestion des ressources humaines de manière efficiente (OO.57)

- *Etablir les descriptifs de fonction (A.205) [50 %]*
- *Favoriser l'épanouissement professionnel sur le long terme (A.206) [75 %]*
- *Maintenir une politique de formation cohérente et efficiente (A.207) [100 %]*
- *Développer une politique de communication interne (A.268) [70 %]*

Mener une politique du bien-être du personnel communal (OO.58)

- *Renouveler la formule de la réception des Vœux au Personnel (A.147) [100 %]*
- *Mettre en place un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels (A.208) [100 %]*

Depuis le 1er janvier 2020, le 2^{ème} pilier de pension est d'application pour tous les agents contractuels de la Ville, du CPAS et de la Régie durant toute leur carrière professionnelle. Concrètement, celui-ci correspond à 3 % de leur masse salariale brute annuelle. Ce deuxième pilier de pension est financé par le Gouvernement fédéral (par une réduction de la cotisation de responsabilisation équivalent à 50 % du montant de second pilier de pension), par une prime régionale durant 3 ans (2019 à 2021) et sur fonds propres.
- *Favoriser l'équilibre entre vie privée et professionnelle en rendant l'offre de congés plus flexible (A.209) [20 %]*

Mettre en œuvre le plan d'action RGPD (OO.156)

- *Vérifier la mise en conformité RGPD des partenaires et sous-traitants (A.226) [80 %]*
- *Établir les processus en cas d'exercice de droit (A.229) [80 %]*
- *Formaliser une procédure en cas de perte ou de vol de données (A.230) [80 %]*
- *Informer le personnel au sujet de la durée de conservation des données à caractère personnel (A.231) [80 %]*
- *Déterminer un processus de destruction / archivage de documents (A.232) [80 %]*
- *Sécuriser les transferts d'information (A.233) [80 %]*
- *Protéger les données à caractère personnel contre le vol (A.234) [80 %]*
- *Diminuer les facteurs de probabilité et d'impact d'incendie potentiel (A.235) [80 %]*
- *Renforcer la sécurité informatique (A.236) [60 %]*

Agir en faveur du développement durable (OO.196)

- *Mettre en œuvre le plan d'action de la charte pour les achats publics responsables (A.197) [100 %]*
- *Constituer une ecoteam (A.198) [100 %]*
- *Encourager la mobilité active chez les employés communaux (A.213) [50 %]*
- *Minimiser la production de déchets lors des réceptions officielles (A.288) [100 %]*

Renforcer les synergies Ville - CPAS (OO.291)

Par essence, Ville et CPAS d'Andenne œuvrent pour la même population et consacrent ensemble les ressources disponibles pour répondre aux besoins des mêmes citoyens. La synergisation entre les administrations de la Ville et du CPAS relèvent du bon sens et des économies d'échelles. Entamés en 2017, les efforts pour organiser au mieux les services du CPAS avec l'appoint de la

Ville dans les domaines des ressources humaines, des finances et de l'informatique portent leurs fruits et se poursuivent.

- *Améliorer le fonctionnement de la Direction des Ressources humaines (A.292)* [100 %]
- *Améliorer le fonctionnement des services financiers (A.293)* [60 %]
- *Créer un service commun en matière informatique pour la Ville et le CPAS (A.300)* [100 %]

Le service de l'Informatique de la Ville prend en charge la gestion du parc informatique du CPAS. Une réorganisation du mode de fonctionnement de l'informatique au sein de la Ville et du CPAS a été étudiée et une convention de partenariat a été élaborée.

Dans le cadre de la mise en place d'un service commun, le service de l'Informatique a été renforcé à partir du mois d'août 2020 par l'arrivée d'un agent à mi-temps. A partir du 1^{er} mars 2021, ce renfort s'est fait à concurrence d'un temps plein.

Par ailleurs, la création de ce service commun impliquera une réorganisation du service et la désignation d'acteurs locaux de première ligne.

Au 18 juillet 2021, une convention régissant cette synergie a été signée par les deux parties ; elle délègue la gestion de l'informatique à la Ville.

